



## 5/ L'accès du célébrant à l'autel

**L'**évolution rituelle qui se dessine sur ce point est déjà en germe dans le canon 51 du *ordo romanus I* : alors que la schola entonne le répons à la doxologie de l'*Introït* (*sicut erat*), le pontife cesse sa prosternation. Il se lève et, entouré de ses diacres, il accède à l'autel. Les diacres baisent celui-ci sur les côtés pendant que le pontife, au centre, baisera l'évangélaire qui y a été déposé, puis la table du sacrifice elle-même.

Accès du célébrant à l'autel, baiser à l'autel, deux éléments-clés de source romaine conservés pieusement par les liturgistes francs : ils vont servir de centre à une élaboration liturgique à partir de laquelle ils acquerront leur sens pléniers en premier lieu dans la ritualité romano-franque, ensuite dans la messe actuelle. Limitons aujourd'hui la réflexion à l'accès du célébrant à l'autel.

L'*Ordo romanus I* n'évoque toutefois pas un point architectural inhérent au domaine du sacré et qui, ici, joue un rôle important. Il est vrai que son objet était de transmettre, sans plus, au clergé franc un ensemble de directives rituelles et orantes romaines. Mais les historiens le savent : à l'heure où ces dispositions sont reçues dans l'Etat carolingien, aucun autel, dans la Ville éternelle, ne fait l'objet d'une surélévation matérielle à l'intérieur d'une église, même s'il se trouve au centre d'un sanctuaire dont le *pavimentum* est rehaussé par rapport à la nef.

La spiritualité romane ne s'accommode pas de cette conception : elle vit autrement le drame de la Passion. Puisque le sacrifice rédempteur a ouvert les portes du Salut, tout doit être repensé dans une perspective qui suscite l'élévation des regards humains vers une réalité d'essence surnaturelle certes, mais appelée ici-bas à une concrétisation. L'autel, lieu de l'action sacrée, centre vers lequel convergent les prières du peuple racheté, figure du Christ Sauveur, doit donc être surélevé comme la Croix l'était sur le promontoire du Golgotha : « *Une fois élevé de terre, J'attirerai tous les hommes vers moi* » (Jn 12, 32).

Le célébrant ne se rendra donc plus à un autel placé sur un sol plane : investi de la grâce du sacerdoce, il porte vers Dieu dans sa prière les âmes qui lui sont confiées, en gravissant les degrés de l'autel du sacrifice. La surélévation de l'autel est la traduction de l'espérance de tout un peuple racheté, préfigure de l'entrée des âmes sauvées dans la Jérusalem céleste. Cette vision est très proche de celle de l'Orient chrétien qui fait du sanctuaire la représentation du Ciel. « *Je les ferai venir, dit Dieu, sur la montagne sainte et Je les remplirai de joie dans la Maison destinée à Me prier* » (Is 56, 7).

La montée à l'autel qui va s'accomplir, les liturgistes

francs l'ont voulue à la même hauteur sacrale que les saints mystères, liant ainsi à la conscience de l'humaine faiblesse déjà proclamée par le *Confiteor*, le témoignage de l'infinie miséricorde de Dieu. D'où, au pied de l'autel des versets psalmiques introductifs de l'oraison qui soutiendra les pas du célébrant. Assez généralement, le choix s'est porté sur deux versets du psaume 84 (6 et 7) : *Deus tu conversus* et *Ostende nobis*, l'indispensable *Domine exaudi orationem meam* (Ps. 142, 1) et le très scripturaire *Dominus vobiscum* (2 Tm 4, 22). L'oraison *Aufer a nobis* très ancien texte romain, récapitule la pensée du célébrant qui monte à l'autel : « *Nous vous prions, Seigneur, de pardonner nos iniquités afin que nous puissions entrer purs dans le Saint des Saints.* » Cette oraison figure dans l'*Hadrianum* du sacramentaire grégorien au propre de la dédicace des églises, mais aussi dans le *Paduense* du même sacramentaire.

Les coutumes dominicaine et lyonnaise se démarquent de l'ensemble des autres liturgies romaines. La première omet les versets psalmiques et après l'*Adjuvium*, maintient l'oraison *Aufer a nobis*. La liturgie lyonnaise remplace *Deus tu conversus* et *Ostende nobis* par le verset *Sit nomen Domini benedictum* du psaume 112. Elle fait de même appel à une autre oraison du sacramentaire grégorien, *Conscientias nostras*, pour la substituer à *Aufer a nobis*.

Toutes ces prières n'ont plus la même connotation que celles qui, précédemment, ont été dites au bas de l'autel. Observons, en effet, que les ministres ne font qu'accompagner le célébrant dans la récitation des versets psalmiques et au *Dominus vobiscum*, le prêtre ne se tourne pas vers les fidèles, même si l'adresse leur est destinée. L'oraison *Aufer a nobis* elle-même, ou *Conscientias nostras* si l'on se place dans le cadre de la coutume lyonnaise, prolonge l'impression de l'existence d'un autre esprit : elle est dite *in secreto*. Cela signifie que la liturgie impose désormais un caractère premier, personnel et spécifique à la fonction sacerdotale. Dès lors, le *Dominus vobiscum* apparaît sous son véritable aspect : tout en maintenant le lien entre le *sacerdos* et le peuple fidèle, il définit simultanément à l'endroit du premier une relation unique et exclusive avec Dieu au seul bénéfice spirituel du second. L'usage est plus explicite dans le nord de la France à l'époque romane. Selon l'ancien rituel de Reims, le célébrant prenait expressément congé du peuple et, tourné vers lui avant de gravir les degrés de l'autel il disait : « *Orate pro me, fratres, et ego pro vobis, pax vobis* ». A Laon et à Soissons, le rite était identique.

(à suivre) ●

\*Vice-président d'Una-Voce.